

Il donne son **accord** pour prendre en soin le patient, après avoir pris connaissance de la charte et signé l'adhésion au réseau.

Le psychologue peut aussi accompagner l'entourage du patient (aidant principal) si celui-ci en exprime le besoin.

A la demande de la coordination RESIC38 et en accord avec le patient, il sera amené à prendre en soin le patient (ou son aidant principal) pendant 1 à 4 séances (cycle éventuellement renouvelable une fois). Il ne s'agit pas d'une psychothérapie mais d'une relation d'aide, d'un accompagnement. En offrant à la personne cet espace de parole, le psychologue lui permettra de verbaliser ses affects autour de différentes questions :

- Exprimer les incidences que sa maladie (ou de son proche) a sur son mode de vie,
- Évoquer les conséquences que la maladie peut avoir sur son environnement relationnel (relations sociales, professionnelles, familiales...),
- Faire prendre conscience à la personne de l'impact psychologique de la maladie.

Sans rompre la relation de confiance, il renseigne le dossier de soins partagé (*fiche de liaison interprofessionnelle*) en précisant éventuellement les points pouvant faciliter la prise en soin.

Il participe à la **démarche éducative** :

- En étant celui qui accompagne le patient dans sa maladie sans intervenir sur le corps,
- En étant celui qui va aider le patient à passer du statut d'objet d'une maladie au statut de sujet de sa maladie,
- Les psychologues formés à l'ETP pourront animer des BEP ou des séances d'éducation collectives et/ou individuelles.

*En fin de prise en soin, il envoie à la coordination, soit via la messagerie sécurisée MonSisra, soit par mail soit par courrier, la feuille de synthèse qui servira d'attestation en vue d'une indemnisation par le réseau (50€/séance).*

Il participe s'il le souhaite aux formations continues organisées par le réseau sur la prise en soin et l'éducation du patient insuffisant cardiaque.